

Rapport de la Commission "Pour un rond-point signifiant"

Rapport sur la réponse de la Municipalité au postulat "Pour un rond-point signifiant"

Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie en présence de la Municipalité le jeudi 4 juin dans la salle du Conseil. Mme Pitton et MM. Gozel et Valet ont approfondi la réponse au postulat, ce qui permet à la Commission de se prononcer.

xxx

Fort de ses attributions exécutives, pour répondre au postulat, la Municipalité a mené en quelques mois sa propre réflexion sur l'identité de notre commune. Elle nous propose aujourd'hui un aménagement du rond-point qu'elle pense en accord avec l'identité sullanaise, c'est-à-dire sous la forme d'un muret de pierres sèches plutôt typique de notre région (cf. la réponse au postulat que vous avez sous les yeux).

En outre, dans un dernier paragraphe, la réponse de la Municipalité renvoie les postulants au fascicule *Sullens, Archives communales : Quelques aperçus de la vie au village au 18^e siècle* de M. Georges Chamot, qu'elle considère comme un travail suffisant sur l'histoire de notre village.

Enfin, si la Municipalité refuse une réflexion sur l'identité collective de notre village, elle laisse aussi la porte ouverte à une recherche plus fouillée à condition qu'elle émane d'une initiative individuelle.

xxx

Après avoir étudié le rapport sur le postulat de la Municipalité, la Commission reconnaît le travail de réflexion entrepris par l'exécutif et le remercie. C'est déjà un pas vers un rond-point signifiant tel que le demandait le postulat.

Cependant la Commission trouve cette réponse inaboutie et invite le Conseil communal à rejeter cette proposition de la Municipalité pour les raisons suivantes:

1) Pour rappel, le postulat demandait qu'une réflexion soit menée pour aménager le rond-point de l'entrée du village d'une manière signifiante. En cela, le postulat demandait de subordonner l'aménagement du rond-point à une réflexion plus vaste sur l'identité de notre village. C'est donc que les deux objets, l'aménagement du rond-point et la création d'une commission chargée de cerner les spécificités identitaires villageoises, ne devaient pas être séparés mais bien traités ensemble, qui plus est l'un avant l'autre, c'est-à-dire la réflexion avant une proposition concrète d'aménagement.

2) La Commission reste persuadée que la réflexion sur ce qui fait l'identité des Sullanais doit être beaucoup plus fouillée pour aboutir à une quelconque matérialisation physique, incarnée dans un rond-point.

En effet, pour exposer et valoriser un patrimoine culturel ou identitaire, il faut savoir de quoi on parle. Par exemple, notre église est-elle un temple ? dans quel bâtiment de Sullens séjournait un des plus grands écrivains francophones - Charles Ferdinand Ramuz –, fils d'un bourgeois de notre village ? Etc.

Ces réponses, comme la recherche des marqueurs identitaires de notre commune, demandent du temps, car :

- il faudrait interroger les anciens et les aînés du village pour recueillir leurs témoignages ;
- il faudrait aussi demander l'avis de la Jeunesse sur les valeurs sullanaises ;
- il faudrait fouiller les archives cantonales et communales, de Sullens et des villages environnants, de Cossonay ou de l'Abbaye de St-Maurice (dont l'armoirie de notre village porte la croix tréflée) ;
- il faudrait aussi replacer la compréhension de notre village dans des perspectives historique (de l'occupation du territoire communal aux épisodes historiques qui l'ont traversé et donc façonné), aussi bien que géographique (pourquoi tels types de cultures ? comment l'agriculture et l'élevage ont agi sur le tempérament des mange-herbes?), ainsi que dans une perspective socio-culturelle (en quoi les Sullanais se distinguent-ils de leurs voisins ? quelles spécificités dialectales (Lè z'Herbè ? quelles pratiques religieuses ou politiques ?) ;
- etc.

Quelques mois suffisent-ils vraiment pour s'interroger sur son passé et ce qui nous constitue maintenant, surtout en vue de l'afficher à l'entrée du village ?

3) Dans sa réponse, la Municipalité renvoie au travail de M. Chamot, effectué en 1996. Pour rappel, sa recherche a porté sur les archives communales au 18^e siècle, mais n'a pas affiché son ambition de restituer l'histoire de Sullens, ni d'en cerner une quelconque spécificité : "[...] je vous propose ces quelques résumés des lectures des archives de Sullens au 18^e siècle. Je souhaite ainsi démontrer leur intérêt et justifier, si besoin est, les efforts consentis par les communes, et la nôtre en particulier, pour la conservation de leurs archives." Dans sa préface, M. Chamot reconnaît aussi le besoin de continuer son travail : "Ce modeste travail n'a pas d'autre prétention que de répondre aux questions liminaires."

Ainsi, les motifs pour lesquels la Municipalité "n'est pas favorable" à un travail sur l'identité profonde et la mémoire collective de notre village ne sont pas clairs aux yeux de la Commission, qui demande des explications supplémentaires. La Municipalité nierait-elle un intérêt collectif et citoyen à cet approfondissement identitaire ?

Pour synthétiser la position de la Commission, on pourrait dire qu'elle n'est pas certaine de parvenir à un résultat différent de celui que notre Municipalité propose, ni plus pertinent. Mais la Commission pense néanmoins qu'on pourrait mieux faire, et qu'on pourrait prendre plus de temps pour nous demander qui nous sommes et ce que nous voulons signifier au regard de ceux qui traversent Sullens.

C'est pourquoi la Commission "Pour un rond-point signifiant" invite les membres du Conseil à refuser, après un débat qu'elle juge absolument nécessaire, la réponse au postulat telle que formulée.

Pour la Commission "Pour un rond-point signifiant" :

Claire-Lyse Bocion (rapporteuse)

Sylvie Buffat

Frank Dayen (président)